

Colonisation et Prévoyance

On a beaucoup parlé — et bien parlé — de colonisation pendant ces dernières semaines. Qu'il nous soit permis, dans notre modeste revue, de citer une des œuvres de colonisation les plus prospères, due, comme bien d'autres institutions sociales de la plus haute portée, à cette magnifique association "Les Prévoyants de l'Avenir" sur les principes de laquelle a été établie la Caisse Nationale d'Economie.

Dix ans après avoir créé leur société, en 1890, les fondateurs des Prévoyants de l'Avenir se dirent: Avec nos vingt sous par mois aux "Prévoyants", nous nous ferons des rentes. C'est certain, mais elles ne seront jamais assez fortes pour nous permettre de vivre avec elles seules, lorsque nous ne pourrons plus travailler. Puis il y en a parmi nous qui peuvent verser plus d'un franc par mois; et, comme aux "Prévoyants" on ne peut prendre qu'une part, il faudrait trouver, fonder quelque chose à côté, qui ait le même caractère de mutualité, afin d'augmenter nos rentes.

Parmi eux, il s'en trouva qui connaissaient parfaitement l'Algérie et qui proposèrent de l'exploiter. La "Colonisation française" fut fondée.

Il a été acheté, presque pour rien, 6,000 arpents de terre. Ces terres, au bout de quinze ans, (puisque la "Colonisation

française" a maintenant quinze ans d'existence) valent \$20 l'arpent.

Aujourd'hui, 18 fermes, dont une ferme-école, sont en pleine exploitation et en plein rapport dans cette région devenue riche et bien peuplée.

Les débuts ont été difficiles, mais grâce au courage des colons et à la bonne administration, tout a réussi. Les résultats, au bout de dix ans, ont été surprenants. Depuis cinq ans déjà, la Société sert des rentes aux adhérents des cinq premières années.

C'est dire que la "Colonisation française" est en pleine prospérité et que jamais elle ne pourra périr, quoi qu'il arrive. Sa fortune est garantie par des terres que personne ne peut soustraire et qui iront toujours en prospérant.

En résumé, voici les deux buts bien définis que la Société poursuit depuis sa fondation:

1° La mise en valeur des terres et surtout leur peuplement par des cultivateurs français pauvres, mais dignes, auxquels des avances en nature et en argent sont consenties après un stage prouvant leur courage et leur sobriété;

2° Après dix années de versement, la Société constitue des pensions viagères en faveur des adhérents qui ont versé la cotisation mensuelle. Cette cotisation est de 22 cents (1 fr. 10) par mois et par part. Nul ne peut descendre au-dessous de \$4 par part.

La "Colonisation française" est une société mutualiste philanthropique et patriotique qui